

Le sénateur McIlraith: J'ai accepté votre invitation à formuler une objection.

Le sénateur Flynn: Mais vous n'avez pas dit que le Règlement s'applique aux deux côtés également.

L'honorable Louis-J. Robichaud: Honorables sénateurs, je voudrais maintenant . . .

Le sénateur Flynn: Levez-vous!

Une voix: Quel coup bas!

Le sénateur Robichaud: . . . invoquer le Règlement. Et je signale au sénateur que je suis debout. Je confronterai le chef de l'opposition n'importe quand, surtout lorsqu'il se conduit de façon aussi puérile qu'il l'a fait cet après-midi.

● (1430)

Le sénateur Flynn: Nous étions alors sur un pied d'égalité.

Le sénateur Robichaud: Je suis d'accord avec mon collègue, le sénateur McIlraith. De toute évidence, il y a quelque chose qui ne va pas à l'autre endroit et nous connaissons le coupable.

L'honorable Richard A. Donahoe: C'est Trudeau.

Le sénateur Robichaud: Nous n'allons pas discuter de la situation à l'autre endroit cet après-midi. Ne nous comportons pas comme des enfants.

L'honorable Martial Asselin: Dites ce que vous avez à dire.

Le sénateur Robichaud: Évitions de nous comporter comme ils le font à l'autre endroit et agissons comme des honorables sénateurs.

L'honorable G. I. Smith: Je veux parler du rappel au Règlement soulevé par le sénateur McIlraith. Je suis d'accord avec lui quand il précise l'objet de la période des questions. J'ai passé des années à me faire poser des questions et à y répondre au cours de périodes de questions. D'après mon expérience, la période des questions se déroule très bien quand les deux côtés agissent comme le suggère le sénateur McIlraith: on devrait poser les questions en conformité du Règlement et les réponses devraient être brèves et conformes au Règlement. Si nous adoptons cette pratique, nous atteindrons peut-être le but très souhaitable que vise l'honorable sénateur.

Il faudra peut-être que lui et moi insistions souvent sur ce point afin que la question soit posée et la réponse donnée comme le suggère mon collègue. Je suivrai volontiers le conseil de mon collègue quand je me retrouverai dans ces deux situations, et j'espère qu'il m'appuiera quand je ferai de même au sujet de certaines des réponses.

Le sénateur Donahoe: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Pourrait-il avoir l'obligeance de me dire, ou à défaut de prendre note, le nombre de bills qui ont été présentés depuis le retour des vacances de Noël? Je parle des bills, privés ou publics, qui ont été présentés au Sénat.

Le sénateur Perrault: Oui, honorables sénateurs.

L'honorable John M. Godfrey: Comme question supplémentaire, je voudrais signaler que les gens parlent de projets de loi, et cependant le Sénat effectue en comité certains de ses travaux les plus importants.

Ma question est la suivante: étant donné que les travaux sont paralysés à l'autre endroit, ne faut-il pas prendre le relais et charger nos comités de certaines questions? Par exemple, le ministre des Finances a dit qu'il était disposé à renvoyer à un comité parlementaire—sans spécifier un comité de la Chambre des communes—les règles concernant la réorganisation des sociétés ainsi que la fiscalité des assurances-vie, les fondations charitables, les allocations de retraite, et les travaux en cours. Voilà cinq domaines dans lesquels le comité sénatorial permanent des banques et du commerce est tout à fait qualifié.

Je ne suis pas d'accord avec le sénateur McIlraith quand il dit que la période des questions au Sénat a pour unique but d'obtenir des renseignements. Quatre-vingt-dix p. 100 du temps, je pose des questions pour obtenir des résultats.

Le sénateur Donahoe: Il faudrait que ce soit 100 p. 100 du temps.

Le sénateur Flynn: Pas de réponse.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE LOI

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai une brève question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Il y a quelques semaines, j'ai posé quelques questions au sujet du bill d'accès à l'information. Les services du leader du gouvernement doivent certainement s'affairer à rédiger la réponse.

J'ai lu tardivement un article paru dans *Canadian Lawyer* de novembre-décembre. Il y est dit que le Solliciteur général a dissipé les craintes manifestées au sujet des empiétements sur la vie privée des Canadiens, en citant ce nouveau projet de loi qui épargnerait entre autres choses, au simple citoyen, l'ouverture de son courrier et la tenue de dossiers à son sujet.

Ma question est la suivante, et je suis persuadé que le leader du gouvernement préférera en prendre note: étant donné que le gouvernement paraît disposé, ou bien à abandonner le bill d'accès à l'information promis dans le discours du Trône ou bien, comme le leader l'a proposé la dernière fois, à attendre que les procureurs généraux des provinces à gouvernement libéral se manifestent, est-ce que le leader voudrait nous dire si le gouvernement va nous donner des raisons de croire, avec le Solliciteur général, qu'un autre projet de loi viendra apporter une certaine protection aux citoyens? Je parle non pas d'un texte portant à la fois sur l'accès à l'information et le respect de la vie privée, mais simplement un projet de loi protégeant la vie privée?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, la déclaration dont je parlais tantôt, et dont j'ai dit que je cherchais à la présenter au Sénat, n'est pas encore terminée. Cependant, la question supplémentaire posée par le sénateur Nurgitz sera adressée aux sources compétentes, et peut-être sera-t-il possible d'y répondre lorsqu'on donnera la réponse principale.